

2011_B142

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Traitement - Installation de Stockage de déchets non dangereux de l'Arbois - Certification ISO 14001 - Etablissement des prochaines priorités de la politique environnementale

Le 1^{er} avril 2011, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire, à Puyricard sur la convocation qui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 25 mars 2011, conformément à l'article L 5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

JOISSAINS MASINI Maryse, Président, Aix-en-Provence - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du Bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, membre du Bureau, Les Pennes Mirabeau - BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Ste-Réparate - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DRAOUZIA Dahbia, membre du Bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint Esteve Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren - FOUQUET Robert, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARCON Jacques, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GARDIOL Philippe, membre du Bureau, Vitrolles - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du Bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puyloubier - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du Bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - MANCEL Joël, vice-président, Beaurcueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint Marc Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du Bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc Bel Air - PIERRON Liliane, membre du Bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint Paul lez Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SAEZ Jean-Pierre, vice-président, Venelles - SANGLINE Bruno, membre du Bureau, Bouc Bel Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du Bureau, Aix-en-Provence - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du Bureau, Aix-en-Provence

Excusé(s) avec pouvoir :

DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse, DI CARO Sylvaine, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à SICARD DESNUELLE Marie-Pierre, LARNAUDIE Patricia, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard, LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à PAOLI Stéphane, PERRIN Jean-Marc, membre du Bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis

Excusé(s) :

CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence, CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet, LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence

Monsieur Jean-Pierre SAEZ donne lecture du rapport ci-joint.

BUREAU DU 1ER AVRIL 2011

Rapporteur : Monsieur Michel Boulan

**Objet : Traitement - Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
de l'Arbois - Certification ISO 14001 - Etablissement des
prochaines priorités de la politique environnementale
Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

La Communauté a mis en place les moyens permettant d'aboutir à la certification ISO 14001 de l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de l'Arbois acquise depuis juillet 2006.

Les évolutions de l'environnement de l'ISDND ainsi que la maturation du Système de Management Environnemental nous amènent à ajuster les axes prioritaires de notre politique environnementale dans le cadre de cette certification.

Exposé des motifs :

La Communauté s'est inscrite en ce qui concerne l'ISDND de l'Arbois dans une volonté d'exemplarité depuis son ouverture au 1^{er} janvier 1997.

Pour fortifier cette volonté, elle s'est dotée dès juillet 2006, des moyens nécessaires ayant permis d'aboutir à une certification ISO 14001 concernant le suivi et la gestion des impacts environnementaux du site.

Les axes de travail, objet du système de management environnemental intrinsèque à cette certification, ont été définis à l'origine suivant les impacts environnementaux qui avaient été identifiés comme prioritaires :

- Les envols
- Les poussières
- Les oiseaux détritviores
- Les émissions de gaz à effet de serre
- La pollution des eaux souterraines

et avaient donné comme objectifs

- la protection de la qualité des régimes hydrologiques
- la protection du milieu naturel (faune et flore)
- la préservation du paysage
- la prévention des risques résultants du vent et de la pluie

L'environnement de l'ISDND et les enseignements du Système de Management Environnemental ont démontré qu'il convenait de réajuster ces objectifs afin de les adapter au mieux à la réalité des impacts environnementaux du site qu'il convient de suivre.

Il vous est ainsi proposé de confirmer la volonté de la Communauté de s'inscrire dans une démarche de certification attendant à son outil de traitement principal qu'est l'ISDND de l'Arbois et d'en redéfinir les objectifs prioritaires comme suit :

- la réduction des émissions de gaz à effets de serre,
- la protection de la qualité des eaux,
- la prévention des risques,
- l'intégration du site dans son environnement.

Dans ce cadre, les impacts qui sont suivis au quotidien et qui résultent de ces objectifs sont les suivants :

- Les odeurs
- Les émissions de gaz à effet de serre
- Les déchets
- Les envols
- Le visuel
- La qualité des eaux

Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2009-A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau

VU la délibération n°2005-B083 du Bureau Communautaire du 8 avril 2005

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les nouveaux objectifs et priorités du Système de Management Environnemental, relatifs à la certification ISO 14 001 du site de traitement de déchets de l'Arbois.

OBJET : Collecte et traitement des déchets - Traitement - Installation de Stockage de déchets non dangereux de l'Arbois - Certification ISO 14001 - Etablissement des prochaines priorités de la politique environnementale

VU la délibération n°2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attribution au Bureau

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix
Maryse JOISSAINS MASINI



Acte rendu exécutoire	
Par transmission	
Sous-préfet	ance
Le	13 AVR. 2011